

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17
Nombre de membres en exercice : 17
Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2023

PRESENTS : (10 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS.

ABSENT : (1 membre)

Monsieur Patrick NECTOUX.

VOTE :

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°1

OBJET : Contrat de concession avec Enedis : renouvellement PPI et convention article 8

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du contrat de concession signé en 2019 avec Enedis, il est prévu la renégociation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du concessionnaire tous les 4 ans.

Par ailleurs, la convention relative à l'application de l'Article 8 du contrat de concession arrivant à échéance fin 2023, il est également prévu la renégociation d'une nouvelle convention à établir pour la période 2024-2027.

A cet effet, plusieurs réunions de négociation ont eu lieu avec ENEDIS, en présence de Jean-Marc JAVAUX, Président, André GAUTHIER, vice-président en charge des concessions, Fabrice TONGHINI, directeur et Georges MIGNOT, responsable du service réseau secs au SIED 70.

Pour ces négociations, le SIED 70 s'est également fait assisté par le cabinet NALDEO qui a participé aux 3 dernières réunions de négociation.

Ainsi, le SIED 70 et ENEDIS se sont rencontrés à plusieurs reprises au cours de l'année 2023 :

- le 05/04/2023 : présentation du bilan PPI établi par Enedis
- le 25/05/2023 : présentation du diagnostic de la concession établi par Enedis
- le 31/10/2023 : négociation du projet PPI proposé par le SIED 70
- le 21/11/2023 : négociation du projet PPI et proposition de convention article 8
- le 04/12/2023 : négociation du projet PPI et convention article 8

Si les 2 parties se sont accordées sur le bilan du PPI 2020-2023 et le diagnostic de la concession établi par Enedis, les autres sujets ont fait l'objet d'après négociations.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DELIB18U170

Ces dernières ont permis d'aboutir sur :

PPI :

Un engagement du concessionnaire de 7 millions d'euros sur les 4 ans (contre 5.7 M€ sur la période 2020-2024) détaillé ci-dessous :

Finalité	Total 2024-2027
Modernisation des réseaux HTA :	5,8 M€
dont :	
- Plan Aléas Climatiques (PAC) :	2,6 M€
- Rénovation Programmée (RP) :	1,4 M€
- OMT et structure réseau :	0,4 M€
- Renouvellement ciblé de postes HTA/BT :	0,3 M€
Modernisation des réseaux BT :	1,2 M€
dont :	
- Fils nus BT en zone urbaine :	0,7 M€
- CPI et Neutre périphérique BT :	0,5 M€
Engagement financier total	7 M€

Un élargissement du zonage de ce PPI à l'ensemble du territoire de la concession (et non plus uniquement sur les zones définies comme prioritaires).

La réalisation du PPI et son efficacité seront mesurées par des indicateurs de suivi de réalisation et des indicateurs d'évaluation de l'efficacité plus nombreux que précédemment, dont notamment le critère B :

Type de priorité/programme	Indicateur de suivi¹	Indicateur d'évaluation²
Qualité de desserte	Critère B Hix hors RTE moyenné sur 4 ans à la maille de la concession	-
Renouvellement des réseaux BT en fils nus dont faibles sections en zone urbaine	Nombre de km de réseau aérien nu BT déposés / an en zone urbaine	Taux d'incident annuel pour 100 km de réseau BT nus en zone urbaine
Renouvellement des réseaux BT en fils nus dont faibles sections en zone rurale	Nombre de km de réseau aérien nu BT déposés / an en zone rurale	Taux d'incident annuel pour 100 km de réseau BT nus en zone rurale
Renouvellement des réseaux souterrains BT CPI-NP	Nombre de km de réseau souterrain BT de type CPI ou NP déposés / an	Taux d'incident annuel pour 100 km de réseau BT souterrain
Rénovation programmée des réseaux HTA aériens pérennes	Nombre de km de réseau aérien HTA traités en rénovation programmée / an	Taux d'incident annuel hors causes externes, pour 100 km de réseau HTA aérien
Fiabilisation des réseaux HTA aériens à risque PAC	Nombre de km de réseau aérien PAC traités / an	Taux d'incident annuel, de causes climatiques, pour 100 km de réseau HTA aérien
Renouveler les réseaux souterrains CPI HTA	Nombre de km de réseau souterrain HTA de type CPI déposés / an	Taux d'incident annuel pour 100 km de réseau HTA souterrain CPI
Ajout d'Organes de Manœuvre Télécommandés (OMT) ou bouclage	Nombre d'OMT posés / an Nombre de clients impactés par l'ajout d'OMT Nombre de bouclage / an	Nombre de poches d'utilisateurs supérieures aux seuils restantes en contrainte d'OMT
Renouvellement poste HTA/BT	Nombre de poste renouvelé / an	

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DEL IB1BU170

Ces modifications seront à confirmer par voie d'avenant modifiant l'annexe 2B du contrat de concession, avenant qui sera soumis à la validation du Comité Syndical.

ENEDIS n'a pas souhaité modifier le Schéma Directeur des Investissements (SDI) à ce stade du contrat mais, a indiqué être prêt à échanger et à préparer sa révision dès la signature du PPI 2024-2027 afin de prendre en compte, le cas échéant, les éléments pertinents à l'horizon 2027, date de révision contractuelle de l'annexe 2A qui s'y rapporte.

Convention ARTICLE 8 :

Une dotation de 300 000 € maintenue sur la période 2024-2027.

Une augmentation du taux de sécurisation fils nus demandé qui passe de 30 à 50 %.

Un maintien des conditions avantageuses du SIED 70 pour le calcul de ce taux qui intègre pour son calcul, outre les travaux du SIED 70 réalisés au titre de l'article 8 dans le cadre des enfouissements de réseaux, la suppression des fils nus au titre de la sécurisation et des enfouissements réalisés par le SIED 70 sur ses fonds propres ou avec l'aide des fonds FACé.

Ces modifications seront à confirmer par l'adoption d'une nouvelle convention Article 8 qui sera soumise à la validation du Comité Syndical.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **EMET** un avis favorable à l'adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2027 tel qu'exposé par Monsieur le Président.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de présenter l'avenant au contrat de concession correspondant au prochain comité syndical.
- 3) **EMET** un avis favorable à l'adoption d'une nouvelle convention article 8 pour la période 2024-2027 tel qu'exposé par Monsieur le Président.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de présenter la convention au prochain comité syndical.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DEL IB1BU170